

**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 06/2020
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 38'000.-- TTC pour la réalisation
d'une démarche participative dans le cadre de l'étude de
réaménagement de la rue du Village à Arzier

Délégué municipal

M. Patrick Hübscher, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Dans le prolongement du débat d'intention tenu par votre Conseil, lors de sa séance du 23 septembre dernier, la Municipalité vous présente, ce jour, un préavis relatif à une demande de crédit pour financer une démarche participative. Le but est de permettre à l'ensemble de la population de pouvoir prendre part aux réflexions de réaménagement de cet axe et de faire connaître leurs préoccupations et attentes.

Consciente que cette rue est un sujet d'envergure, où les avis sont divergents et le débat soutenu, la Municipalité souhaite, par ce procédé, trouver une solution qui convienne au plus grand nombre. L'objectif étant également de pouvoir concilier à la fois mobilité douce et circulation locale.

2. Descriptif

Cette démarche participative serait axée autour de 4 phases, à savoir :

- Préparation
- Atelier participatif 1
- Evènement public
- Atelier participatif 2

Phase 1 - Préparation

Cette phase concerne uniquement la Municipalité et permettra d'analyser les données de base, d'organiser les ateliers participatifs, de définir les éléments à soumettre à la participation et ceux qui nous sont imposés par des normes légales ou décisions cantonales.

Phase 2 - Atelier participatif 1

Ce premier atelier aura pour objectif d'élaborer un diagnostic partagé. Des groupes d'intérêts seront créés autour de thématiques spécifiques (sécurité, mobilité, ambiance, pratiques, etc.) afin d'avoir une vision d'ensemble et de faire émerger des éventuelles alternatives. La durée de l'atelier est d'une demi-journée.

Phase 3 - Evènement public

Cet évènement, placé entre les deux ateliers, a pour but d'ouvrir le débat au grand public et surtout de pouvoir inclure, dans une certaine mesure, les enfants dans cette réflexion, raison pour laquelle la Municipalité prévoit la tenue d'un stand lors de la Fête des enfants. Les résultats de cette consultation permettront d'alimenter les orientations issues du premier atelier et d'affiner, ou d'infirmer, certaines pistes de réflexion.

Phase 4 - Atelier participatif 2

Cette dernière phase s'articule en deux étapes. La première étant la tenue d'un atelier participatif, permettant d'imaginer l'avenir de la rue du Village et d'énoncer des alternatives d'aménagements. Les scénarios seront ainsi consolidés et les résultats seront formalisés dans une série de planches visuelles de synthèse. Quant à la seconde étape, elle concernera un rapport abrégé portant sur l'ensemble de la démarche participative qui sera remis à la Municipalité. Il permettra de porter un regard critique et argumenté sur les différentes options d'aménagement.

La Municipalité sera alors en mesure d'identifier un projet qui conviendra au plus grand nombre. Elle pourra ainsi procéder à un appel d'offres pour le réaménagement définitif de la rue du Village. Il est évident que l'offre retenue fera l'objet d'un préavis distinct.

3. Coûts

Les coûts de cette démarche se présentent comme suit :

Phase 1 - Préparation	CHF 6'050.--
Phase 2 - Atelier participatif 1	CHF 6'700.--
Phase 3 - Evènement public	CHF 4'750.--
Phase 4 - Atelier participatif 2	CHF 13'550.--
Total intermédiaire HTVA	CHF 31'050.--
Total frais HT (3%) - arrondi	CHF 931.--
Total général HTVA	CHF 31'981.--
TVA 7.7 % - arrondi	CHF 2'462.55
Sous-total TTC	CHF 34'443.55
Divers et imprévus	CHF 3'556.45
Total TTC	CHF 38'000.--

4. Charges financières

Les charges financières moyennes s'élèvent à CHF 4'009.-- TTC.

5. Conclusion

En conclusion, la Municipalité estime que cette démarche participative est la meilleure approche pour atteindre un consensus sur un sujet dont l'importance n'est plus à prouver et vous demande donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

Vu le préavis municipal n° 06/2020 relatif à la demande de crédit de CHF 38'000.-- TTC pour la réalisation d'une démarche participative dans le cadre de l'étude de réaménagements de la rue du Village à Arzier

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Vu le rapport de la commission des finances

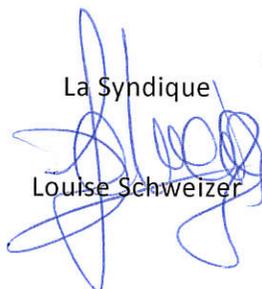
Ouï les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 06/2020 relatif à la demande de crédit de CHF 38'000.- TTC pour la réalisation d'une démarche participative dans le cadre de l'étude de réaménagements de la rue du Village à Arzier
2. de financer ce dernier par l'emprunt.
3. d'amortir cet objet sur 10 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 24 février 2020, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique

Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire

Quentin Pommaz